

MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE

Date de préparation 05-nov.-2012

Date de révision 05-nov.-2012

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit FCG08
Nom du produit MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE
Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cerexagri sas
Bat. Galilée 3
Parc Saint Christophe
10, avenue de l'Entreprise.
95863 CERGY PONTOISE
FRANCE
tel : +33 (0)1 30 17 88 00
fax : +33 (0)1 30 17 88 20

Adresse e-mail contact.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France : ORFILA (FR): + 01 45 42 59 59

Centres Antipoison :
Angers : 02 41 48 21 21
Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25
Nancy : 03 83 32 36 36
Paris : 01 40 05 48 48
Rennes : 02 99 59 22 22

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) Xi - Irritant

R-code(s) Xi;R43

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - (H317)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi



Symbole(s)

Xi - Irritant

Phrase(s) de risque

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S29/35 - Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mention de danger

H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée

Conseils de prudence

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Nom Chimique	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification	EU - GHS Substance Classification	No REACH.
Soufre	231-722-6	7704-34-9	50 - 60	Xi;R38	Skin Irrit. 2 (H315)	01-2119487295-27
Sodium naphthalene sulfonate/formaldehyde condensate		68425-94-5	1 - 5	Xi;R36/38	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	donnée non disponible
Ethoxylated fatty alcohol	-	- (ND)	< 1	Xn; R22 Xi; R41	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	donnée non disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures Consulter un médecin si nécessaire
Ingestion	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Sous forme de suspension dans l'eau, le risque de feu est hautement improbable
Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Pas d'information disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier Pas d'information disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs
Éviter le contact avec la peau et les yeux

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :

Assurer une ventilation adéquate
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail
Éviter le contact avec la peau et les yeux

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
Se laver les mains après manipulation

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver à une température supérieure à 0 °C
Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé
Conserver le récipient bien fermé
Conserver à l'écart de la chaleur
Stocker à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle
http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx

Nom Chimique	EU	Le Royaume Uni	La France	L'Espagne	L'Allemagne
Soufre	10mg/m ³				

Le niveau sans effet dérivé (DNEL) Pas d'information disponible

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains gants de protection.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés
 Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Pas d'information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	blanc cassé	
État physique	liquide suspension concentrée	
Odeur	Pas d'information disponible.	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	(+/- 0.8) 6.7	CIPAC MT 75
Point de fusion/point de congélation	0 °C	
Point/intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible	
Point d'éclair		
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible	
Densité de vapeur	négligeable	
Densité relative	(+/- 0.02) 1,45	
Hydrosolubilité	Pas d'information disponible	
Solubilité	dispersible dans l'eau	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible	
Température de décomposition	Pas d'information disponible	
Viscosité	Pas d'information disponible	
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible	
Propriétés explosives	Pas d'information disponible	

9.2 Autres informations

Teneur en COV	Pas d'information disponible
----------------------	------------------------------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4 Conditions à éviter

oxydants forts

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants puissants
Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'information disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation

Non applicable.

Contact avec les yeux

Pas d'irritation des yeux.

Contact avec la peau

Pas d'irritation de la peau.

Ingestion

Pas d'information disponible.

DL50 oral

> 2000 mg/kg (rat)

DL50 dermal

> 2000 mg/kg (lapin)

Toxicité chronique

Corrosion/irritation cutanée

Pas d'information disponible.

Sensibilisation

Sensibilisation cutanée.

effets cancérogènes

Pas d'information disponible

Effets mutagènes

Pas d'information disponible

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Pas d'information disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Soufre		LC50 96 h: = 866 mg/L static (Brachydanio rerio) LC50 96 h: < 14 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: > 180 mg/L static (Oncorhynchus mykiss)		

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
No de déchet suivant le CED	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

14.1. No ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	
14.3. Classe de danger	
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Danger pour l'environnement	
14.6. Dispositions spéciales	

IMDG/IMO

14.1. No ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	
14.3. Classe de danger	
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Danger pour l'environnement	
14.6. Dispositions spéciales	

IATA/ICAO

14.1. No ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	
14.3. Classe de danger	
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Danger pour l'environnement	
14.6. Dispositions spéciales	

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation ICPE : Non classé

Homologation n° : 7700216

Délai de re-entrée : Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS/ ELINCS	Est conforme à (aux)
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
La Chine	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R38 - Irritant pour la peau

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Date de révision 05-nov.-2012

Révision non applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité